



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N° 31-CC/2017/CCDS

**ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT DES ELUS COMMUNAUTAIRE AU 100^{ème}
CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMUNAUTES DE FRANCE**

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE
Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE
Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

Absent excusé

François RINGUET

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Le congrès annuel des Maires et des Présidents de communautés de France s'est tenu au parc des expositions de la Porte de Versailles du 31 mai au 2 juin 2016 et 3 élus communautaires y ont participé.

Cette année, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir attribuer un mandat spécial à quatre (4) élus communautaires qui souhaiteraient accompagner le président de la CCDS à cet évènement qui se déroulera du 21 au 23 novembre 2017 à Paris

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et vu de l'intérêt intercommunal que revêt ce colloque, il est proposé que l'ensemble des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de cette mission soit pris en charge aux frais réels pour la période du 19 novembre au 24 novembre 2017 et pour les élus désignés en séance :

- Monsieur Stéphane ANTOINETTE
- Monsieur Edgard CHOCHO
- Madame Céline ZULEMARO

Il est précisé également que cette mission ne fera l'objet d'aucun remboursement d'état des frais personnels des élus.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'un mandat spécial pour le déplacement aux frais réels des élus communautaires au 100^{ème} congrès des Maires et des Présidents de communautés de France du 19 novembre au 24 novembre 2017 aux noms de :

- Monsieur Stéphane ANTOINETTE
- Monsieur Edgard CHOCHO
- Madame Céline ZULEMARO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123 relatif aux indemnités de représentation du Président ;

Vu les articles, L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis du bureau en date du 04 juillet 2017,

Vu le rapport de présentation ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

ARTICLE 1er: D'ATTRIBUER un mandat spécial pour le déplacement des élus communautaires au 100^{ème} congrès des Maires et des Présidents de communautés de France du 19 novembre au 24 novembre 2017 aux noms de :

- Monsieur Stéphane ANTOINETTE
- Monsieur Edgard CHOCHO
- Madame Céline ZULEMARO

ARTICLE 2 : DE PRENDRE en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions sus précitées.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le président à **SIGNER** tous les documents nécessaires pour cette affaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35
-Quorum : 18
-Nombre de conseillers présents : 07
-Nombre de procurations : 03
-Nombre de votants : 10
-Pour : 10 (dont 03 procurations)
-Contre : 00
-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

